

224C0762
FR00140050Q2-OP008-R03

30 mai 2024

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

(Euronext Growth Paris)

Complément à D&I 224C0236 du 6 mai 2024

1. Le 30 mai 2024, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT (ci-après MND) en réponse au projet d'offre publique de retrait déposé, le 6 mai 2024, par Société Générale, agissant pour le compte de la société L&M Infra¹, a été déposé.

Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet BM&A, représenté par Monsieur Pierre Béal, mandaté le 3 avril 2024 par le conseil d'administration de la société MND (sur recommandation d'un comité *ad hoc* comprenant une majorité de membres indépendants) en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1° et 2°, II et III du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique de retrait et du retrait obligatoire, et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société MND en date du 29 mai 2024, en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres MND sont applicables.

¹ Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois regroupant les participations dans MND du concert constitué par Cheyne European Strategic Value Credit Fund SCS, le président directeur général de MND, Xavier Gallot-Lavallée, et Montagne et Vallée (société par actions simplifiée détenue à hauteur de 80,15% du capital et des droits de vote par Xavier Gallot-Lavallée).